



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322
14 403 BAYEUX
Tél : 02.31.92.54.93
E-Mail : accueil@smismb.fr

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 27/01/2025**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 20 janvier 2025 s'est réuni le lundi 27 janvier 2025 à 18h00 dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

Membres en exercice : **31**
Votants : **21**

Présent(e)s : **21**
Absent(e)s excusés : **10**

Absent(e)s représenté(e)s : **0**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 20 janvier 2025 s'est réuni le lundi 27 janvier 2025 à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. OBLIN Jean, M. PESQUEREL Yohann, M. POISSONNIERE Eric, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone, M. ROUTIER Nicolas, Mme SURET Nelly,

POUVOIR : néant

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOUIN François, M. BERRIER Gilbert, Mme BONHOMME Savanna, M. COURCHANT Albert, M. DAVID Karl, M. KIES Laurent, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. PAIN Daniel, Mme VOISIN Marine

M. POTTIER David a été désigné comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

🚦 APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

🚦 DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SEROC

🚦 FINANCES :

- *Ouverture des crédits avant son vote*
- *Débat d'orientations budgétaires*
- *Lauréat subvention CITEO*

🚦 MARCHES PUBLICS : information

- *Fourniture et livraison de colonnes aériennes*

🚦 AFFAIRES DIVERSES

I - APPROBATION DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le Président demande l'approbation du compte rendu du Comité Syndical du 09/12/2024. Il invite les membres présents à faire connaître leurs éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEROC

➤ **Délibération n°2025-001**

Vu l'information donnée lors du dernier Comité Syndical relative au remplacement de Mme LECOINTRE Camille, démissionnaire de ses fonctions d'élue représentant d'Isigny Omaha Intercom à COLLECTEA par Monsieur Albert COURCHANT

Considérant que Mme LECOINTRE avait été désignée suppléante au SEROC

Par conséquent, Monsieur le Président fait appel à candidature pour désigner un nouveau membre au sein du SEROC

- **Madame Catherine DOS SANTOS a été désignée suppléante au SEROC**

La nomination ci-dessus a été validée à l'unanimité par nos membres présents.

2) Débat d'orientations budgétaires

➤ Délibération n°2025-003

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), un débat d'orientation budgétaire doit précéder, dans un délai maximum de deux mois, le vote du budget du syndicat

Le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à délibération. Cependant, celle-ci n'a pas de caractère décisionnel puisque c'est sur le projet de budget qui lui sera soumis ultérieurement que le Comité se prononcera souverainement sur l'ensemble des éléments budgétaires.

Le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire est exposé aux membres de la présente Assemblée.

Au vu de la présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité, acte la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (voir annexe).

Questions/réponses

Question de Monsieur PESQUEREL : *c'est déjà compliqué d'expliquer aux habitants le changement de collecte alors si une nouvelle augmentation a lieu, ce sera encore plus difficile. Il va peut-être falloir arrêter de taper toujours sur les mêmes. Que font nos parlementaires sur le sujet des déchets ?*

Réponse du Président

Régulièrement les parlementaires, les députés et sénateurs sont interpellés sur ces questions. Cette hausse est due à la participation au SEROC (hausse de la TGAP...), la partie collecte s'équilibre. Deuxième chose, nos usagers et contribuables ont souhaité une taxe éco-responsable aujourd'hui nous en payons le prix. Nous souhaitons une société plus écologique, plus environnementale...

Intervention de Monsieur Collet : *Des actions sont menés au SEROC avec l'initiative avec le SIVEDAC pour un 3^{ème} four mais qui sortira de terre pas avant 2030. La TGAP augmente de nouveau de 5€ supplémentaires mais ce qui coûte le plus cher, ce sont le traitement de nos déchets verts (65% du budget au SEROC sont liés aux déchets verts). C'est pour cela qu'il faut continuer les actions sur le broyage et la mise en place de composteurs.*

Question : nous arrivons en fin de mandat, et toujours beaucoup d'interrogations sur le sujet des déchets

Réponse du Président

Nous avons 20 ans de retard, nous aurions pu installer des centres de traitement et de valorisation des déchets dans nos secteurs mais aucune commune n'a souhaité voir installer ce type d'équipement, ce qui a perturbé les projets et engendré aujourd'hui ces coûts importants du traitement de nos déchets.

Intervention de Monsieur Jamin : *il faut expliquer aux usagers la hausse des coûts de la TGAP, c'est un scandale d'état. Ces ressources ne reviennent même pas sur nos territoires. Il faut travailler avec nos sénateurs pour que la gestion des déchets s'impacte sur les budgets des collectivités en gérance et non sur les autres budgets (état, hôpitaux...)*

Mais la seule solution aujourd'hui c'est de produire moins de déchets, la mise en œuvre de la tarification incitative va d'en ce sens, chacun à son niveau doit faire les efforts, et cela en prend le chemin.

III – FINANCES

1) Ouverture de crédits avant son vote

➤ Délibération n°2025-002

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est donc validé de faire application de cet article sur le chapitre 21 afin de commander des colonnes aériennes des flux OMR, sélectif et verre ainsi du réassort de bacs 4 roues (imputation 215738)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	CREDITS VOTES EN N-1	CREDITS POUVANT ETRE OUVERT PAR L'ASSEMBLÉE DELIBERANTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT	CREDITS REELS QUI SERONT UTILISES
Base maximale (chap 20+21+23)	4 405 447 €	1 101 362 €	-
Chapitre 21	3 096 267 €	774 067 €	Article 215738 pour 150 748.80€ (devis pour 121 708.80€ de colonnes aériennes + 29 040 € soit 200 bacs 4 roues)

3) Lauréat subvention CITEO

Nous nous sommes portés candidat à l'appel à projets collecte et tarification incitative de CITEO. Nous avons d'ailleurs pris une délibération en ce sens pour compléter le dossier dans l'hypothèse où nous serions lauréats.

Les résultats ont été publiés le 20 décembre dernier. Nous sommes lauréats.

Le montant officiel n'est pas encore connu. Il serait d'environ **200 000€**.

IV- MARCHES PUBLICS : information

- Fourniture et livraison de colonnes aériennes apport volontaire avec système d'identification

Exposé des motifs

Vu le marché n°2024-005 correspondant à la Fourniture et livraison de colonnes aériennes d'apport volontaire, dont certaines avec système d'identification + maintenance des équipements, Celui-ci a été déclaré infructueux, seules des offres irrégulières ont été déposées.

Conformément aux dispositions des articles R. 2124-3-6 et L. 2152-2 du Code de la commande publique, une procédure avec négociation est engagée, sans publication d'un avis de marché, pour laquelle les candidats ayant répondu pourront participer.

La commission d'appel d'offres a eu lieu le 08 janvier dernier et a validé le choix du bureau d'études à savoir : **La société ASTECH** située en Alsace pour l'achat de colonnes de 5m3 avec 2 dévidoirs avec habillage + contrôle accès et identification (comprenant la maintenance préventive et curative) avec un délai de livraison estimé de 8 semaines après validation du BAT.

TOTAL DU MARCHE : 266 852 € TTC sur une durée de marché de 4 ans

V- AFFAIRES DIVERSES

Nous avons eu une recrudescence d'appels et mails suite à la modification du schéma de collecte. Nous vous informons que toutes nos équipes sont mobilisées pour résoudre tous les incidents de collecte et autres doléances. Nous vous remercions de votre compréhension.

Question : le fait de ne pas ramasser les bacs jaunes pendant les jours fériés, ne sera-t-il pas problématique ?

Réponse du Président

Nous y serons attentifs, c'est le choix de la collectivité de ne plus travailler les jours fériés afin d'être en phase avec la réglementation, et la problématique des exutoires lors des fériés. Nous devons privilégier les ordures ménagères au minimum une fois par semaine pour les communes de plus de 2000 habitants et une fois tous les 15 jours pour les autres communes.

Frédéric RENAUD
Président de Collectéa

David POTTIER
Secrétaire de séance



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Contexte général : situation de la collectivité

Depuis le 1er janvier 2020, notre territoire est stabilisé à 109 communes issues de trois intercommunalités. Bayeux intercom et Isigny Omaha Intercom sont intégralement collectées par Collectéa alors que Seules Terre et Mer ne l'est que partiellement.

Le syndicat a doté les ménages de notre territoire en bacs jaunes pour les emballages afin de diminuer la fréquence de collecte à une fois tous les 15 jours pour les emballages (C/0.5) mais aussi sur les ordures ménagères résiduelles (OMr). Cela ne peut s'appliquer que sur les agglomérations continues de moins de 2000 habitants.

De plus, Collectéa a décidé de mettre en place la tarification incitative (TI) sous forme de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative qu'on bâtit comme une taxe éco-responsable. Le budget 2025 va fortement diminuer en section d'investissement après avoir connus d'importants investissements sur 2024.

Enfin, le budget est marqué par une augmentation substantielle de notre contribution au SEROC pour faire face aux coûts de traitement toujours plus élevés. A l'échelle du SEROC, la participation globale demandée aux adhérents augmente de 21%.

I- Situation 2024 de la collectivité

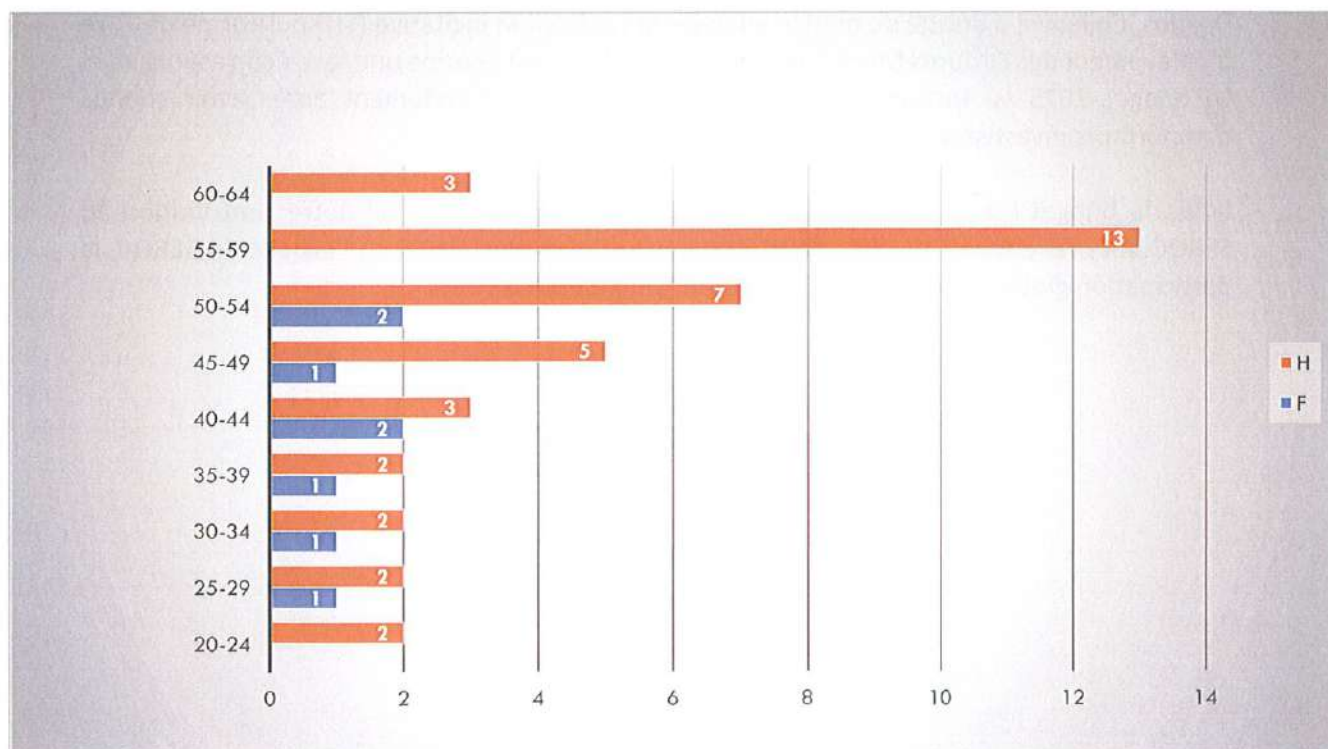
a) Les ressources humaines

En 2024

- ✦ Nomination stagiaire de 5 agents
- ✦ Avancement de grade pour 4 agents
- ✦ Dépassement du seuil des 50 agents au cours de 2024 : création d'un CST en 2025
- ✦ 1 radiation des cadres suite abandon de poste

↳ Pyramide des âges des agents TITULAIRES

TRANCHES AGES	NB AGENTS		TOTAL
	F	H	
20-24		2	2
25-29	1	2	3
30-34	1	2	3
35-39	1	2	3
40-44	2	3	5
45-49	1	5	6
50-54	2	7	9
55-59		13	13
60-64		3	3
TOTAL	8	39	47



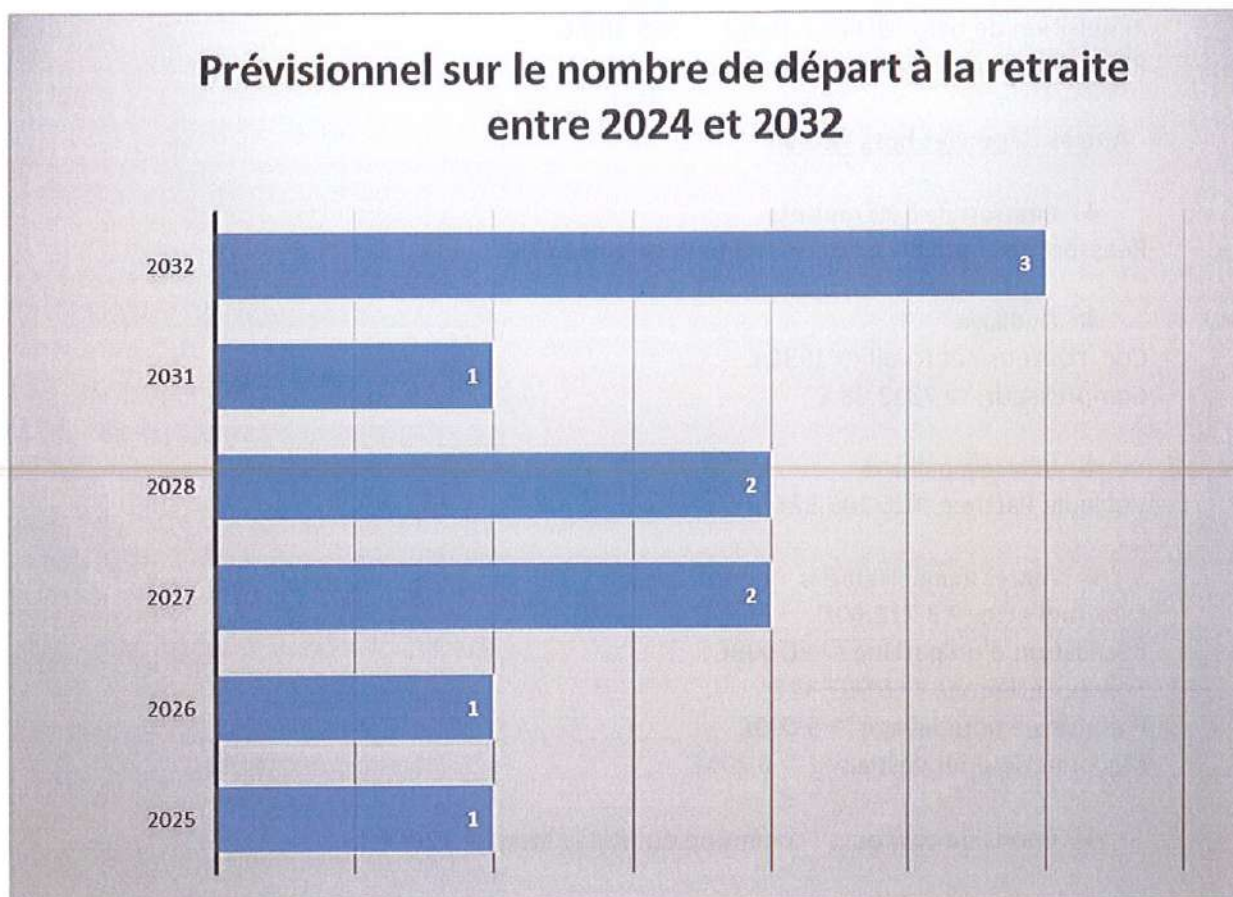
Maladies

3 agents en congé longue maladie

1043 jours de maladie (contre 852 jours en 2023)

85 jours en accident de travail (contre 372 jours en 2023)

Départs à la retraite prévisionnels



Evolution des dépenses de personnel

Libellé	CA 2023	CA 2024	Variation	Prévision 2025	Variation
Charges de personnel	2 409 024 €	2 586 752.12 €	7.38%	2 726 325 €	5.39%

b) Bilan des investissements 2024 (en TTC)

En lien avec la TI

Études

Assistance à maîtrise d'ouvrage (Environnement & solutions) ⇒ 98 750.40€

Réalisation d'une enquête de dotation (Viacol) ⇒ 522 480 €

Equipements

Equipements lecteurs de puces (CLS) ⇒ 54 254.70 €

Acquisition de bacs OMR (Sulo) ⇒ 155 640 €

Acquisition de bacs SELECTIF (sulo) ⇒ 365 100 €

Puces électroniques pour bacs (Sulo) ⇒ 37 800 €

Autres dépenses hors TEOMi

Réassort de bacs roulants :

Réassort des bacs en stock : 3 180 bacs ⇒ 248 173 €

Outillage

Cric, riveteuse et treuil ⇒ 1938 €

Compresseur ⇒ 7312.36 €

Véhicule utilitaire

Véhicule Partner ⇒ 26 106.52€

Autres immobilisations

Exosquellette ⇒ 3 771.60€

Réalisation d'un parking ⇒ 90 000€

Travaux éclairage ⇒ 5 957.42€

Plateforme pour lavage ⇒ 9 000€

Maçonnerie pour vestiaires ⇒ 6 204€

Fonds de concours : commune du Molay littry ⇒ 7200€

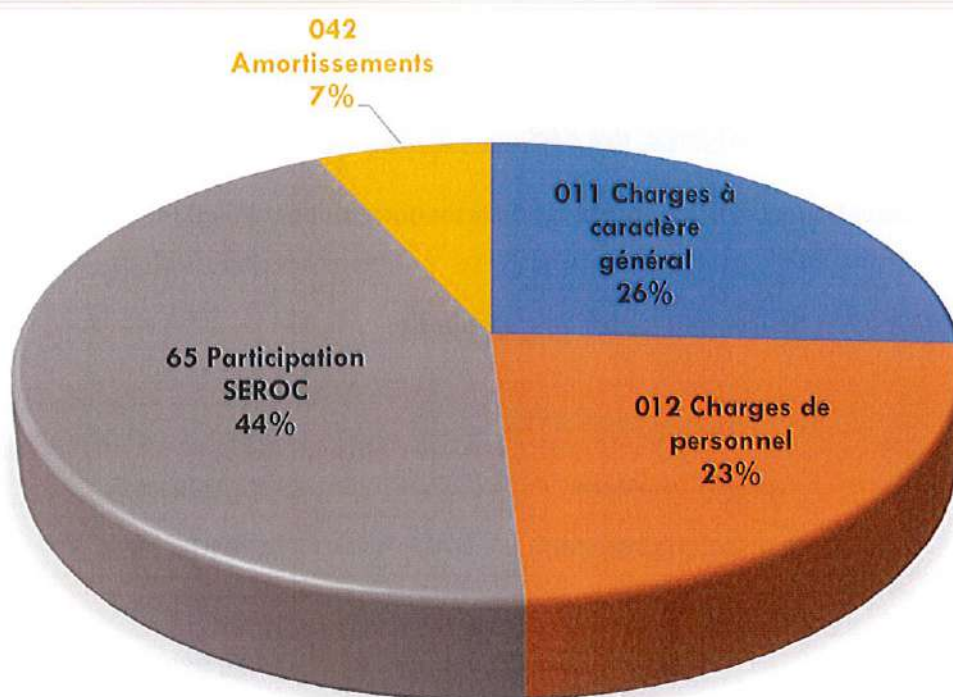
c) Situation financière 2024

Résultat du compte administratif 2024

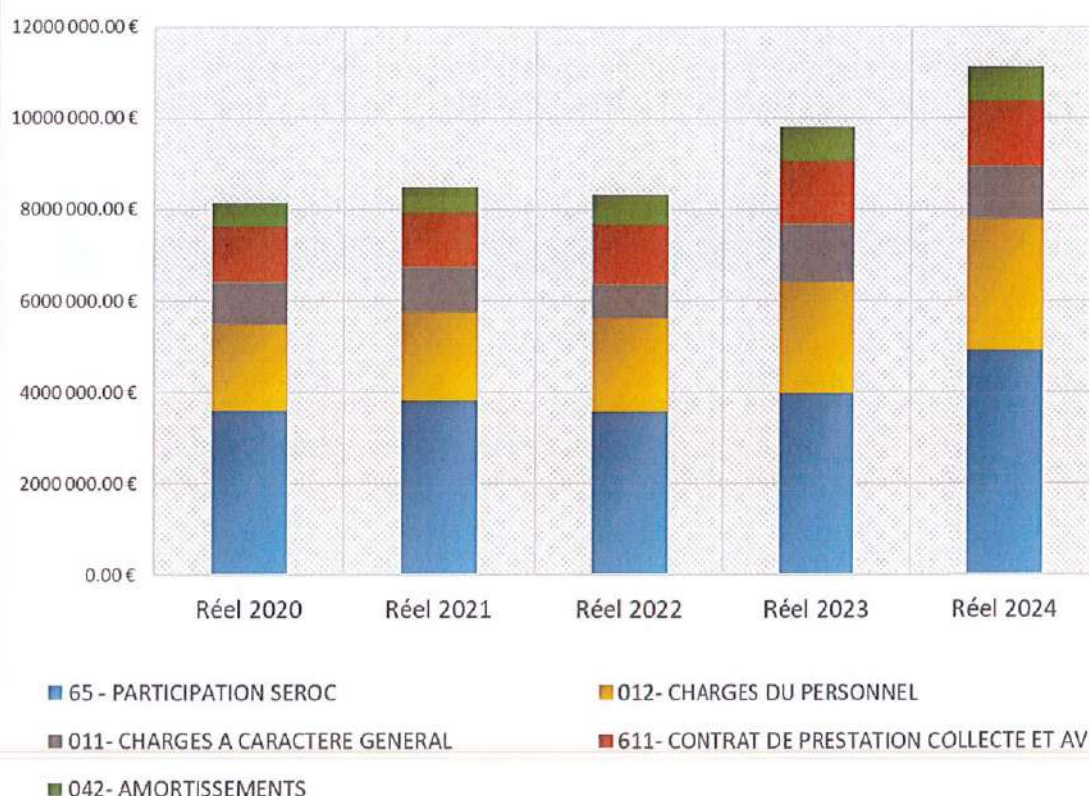
Il est rappelé que les comptes étant en cours de contrôle avec les services de la Trésorerie, à la date de la rédaction du Débat d'Orientations Budgétaires, il ne s'agit donc que d'estimatifs de résultats.

	Fonctionnement		Investissement		RAR 2024
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2024	Réalisé 2024	
Dépenses	12 439 125.81 €	11 176 677.14 €	4 472 349.91 €	1 659 290.98 €	1 469 476.09 €
Recettes	13 552 083.53 €	11 615 980.93 €	4 472 349.91 €	1 851 545.81 €	785 013.00 €
Excédent reporté	1 879 436.79 €		431 437.31€		
RESULTAT non reporté		439 303.79 €	0.00 €	+ 192 254.83 €	-60 770.95 €

LA REPARTITION EN % DES DEPENSES REELLES 2024



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2020



Participation au traitement des déchets – SEROC

Notre participation au SEROC représente 44% du notre budget en 2024.

Participation des communautés de communes

Communautés de communes ADHERENTES	Montant de la participation + Reliquat TEOM
Bayeux Intercom	6 202 042 €
Isigny Omaha Intercom	3 876 211 €
Seulles Terre et Mer	802 284 €
Total	10 880 537 €

Redevance spéciale

Cette recette concerne les déchets collectés en OMR des campings et gros producteurs, donc hors ménages, et dont le volume de production est supérieur à 1000 litres par semaine. La recette de la redevance spéciale pour l'année 2024 est de **367 280.70€**.

EMPRUNT	ACHAT PARTIEL D'UNE BENNE
ANNUITE POUR 2021	10 611.90 €
ANNUITE POUR 2022	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2023	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2024	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2025	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2026	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2027	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2028	13 989.84 €
ANNUITE POUR 2029	3 497.46 €

II- Les orientations budgétaires

a) La section d'INVESTISSEMENT

En raison de la mise en place d'une tarification incitative (TI), d'importants investissements ont été financés sur 2024 dont certaines dépenses seront en reste à réaliser sur le budget 2025.

CHAPITRE 21

IMPUTATION	DETAIL	MONTANT
215731	ACHAT DE 2 BOM MONOFLUX - UGAP	543 681.72
215731	ACHAT D'UNE BOM MONOFLUX - UGAP	288 240.74
215731	Equipement BOM TI IMMAT EE196JA	7 117.12
215731	Equipement BOM TI IMMAT FG993KD	9 445.20
215731	Equipement BOM TI IMMAT GA746PV	9 445.20
215731	Equipement BOM TI IMMAT EZ947TE	9 445.20
215731	Equipement BOM TI IMMAT GK854MK	4 387.16
215731	Equipement BOM TI IMMAT GL223ZB	8 971.15
215731	Equipement BOM TI IMMAT EG480RW	7 117.12
215731	Equipement BOM TI IMMAT DS571FG	7 117.12
215738	Acquisition de 300 bacs OMR de 360l	14 868.00
21838	Equipement RFID CLS	13 543.20
2188	Remplacement contrôle accès du bâtiment	11 668.13
TOTAL		935 047 €

CHAPITRE 20

IMPUTATION	DETAIL	MONTANT
2031	MISE EN ŒUVRE DE LA TI - ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS	84 909.36
2031	ENQUETE DE DOTATION - VIACOL	292 320.00
2051	MODULES COMPLEMENTAIRES GESBAC (relevés des bacs, facturation	51 600.00
TOTAL		428 829 €

CHAPITRE 23

IMPUTATION	DETAIL	MONTANT
2314	TERRAIN	36 000.00 €
2313	RELIQUAT RESTANT DES TRAVAUX DU SIEGE	69 600.03 €
TOTAL		105 600 €

TOTAL DEPENSE 1 469 476.45 €

CHAPITRE 13

IMPUTATION	DETAIL	MONTANT
1313	SUBVENTION D'équipement de ademe TI ADEME	485 096 €
1313	SUBVENTION D'équipement BACS JAUNES CITEO	299 917 €
TOTAL		785 013 €

TOTAL RECETTE 785 013 €

Pour 2025, le budget va diminuer de 44%

Le serveur commun avec le SEROC arrive en fin de vie, il faut prévoir son remplacement. Le montant est estimé à **10 000€** pour COLLECTEA. Nous constatons des difficultés sur la mise en œuvre des plannings et suivi de congés, agenda, pour cela nous souhaitons faire appel à un logiciel dédié, par conséquent **15 000 €** est alloué à cette dépense

Par ailleurs, il reste à clôturer le parking pour un montant de **6 500€**.

Nous avons effectué sur 2024, la location d'un bungalow nous permettant d'agrandir les vestiaires hommes. Il nous faut prévoir maintenant l'extension du vestiaire femmes. De plus, la réfection des portes de douches est à prévoir, la modification de l'éclairage du bungalow et la mise en place d'une porte sécurité incendie. Ainsi **15 000€** est à budgétiser pour ces travaux.

Pour cette année, le président suggère l'achat de 2 camions benne afin de continuer le renouvellement des plus anciennes ainsi que l'équipement en RFID de la benne ROSSI et la poste d'un éthylotest anti-démarrage sur 2 véhicules légers. Le montant est estimé à **576 000€**

Tout le territoire sera équipé en bacs roulants, pour autant, il faut prévoir une enveloppe nous permettant de mettre à disposition de bacs pour les professionnels. Le montant nécessaire est estimé à **100 000 €** pour 2024.

Il nous faut financer 25 colonnes aériennes OMR et multi matériaux afin d'équiper les communes du littoral. De plus, nous prévoyons l'achat de 10 abris bacs. Nous devons également envisager l'achat de 5 colonnes aérienne pour le flux verre. Il faut prévoir une somme de **150 000€**.

Les mécaniciens et les agents de maintenance auront besoin d'une enveloppe de **5 000 €** pour remplacer ou acquérir de l'outillage.

Pour la partie informatique, un montant est à prévoir d'environ **15 000 €** correspondant à un matériel embarqué pour équiper une BOM de systèmes de comptage dans le cadre de la tarification incitative et de matériels informatiques pour le service communication et l'achat d'écrans supplémentaire pour nos coordonnateurs de collecte.

De plus, un montant de **12 000 €** est nécessaire pour le mobilier (rachat des armoires vestiaires, aménagement d'un lieu d'accueil du public pour COLLECTEA).

Au total, le montant des dépenses d'investissement s'élèverait à **2 456 431.14€**.

Se référer aux annexes - pages 11 et 12

b) Les dépenses de FONCTIONNEMENT

Le personnel

Il convient donc de prévoir une enveloppe avec une hausse de l'ordre de **5%** prenant en compte l'évolution éventuelle du point d'indice et du RIFSEEP soit un montant de **2 726 325 €**.

Autres dépenses de fonctionnement

Nos charges à caractère général vont diminuer sur 2025, nous serons sur une tendance à la baisse de **11 %**. Pour autant, certains postes restent importants :

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE

Le marché de prestation en porte à porte a été relancé en 2024. Par conséquent, le territoire en prestation évolue, l'entreprise SUEZ collectera toute la partie littorale à savoir Arromanches-les-bains, Aure-sur-mer, Commes, Cricqueville-en-Bessin, Englesqueville-la-Percée, Etreham, Grancamp-Maisy, Longues-sur-mer, Maisons, Port en Bessin, Saint Côme-du-mont, Saint Laurent-sur-mer, St Pierre-du-mont, Tracy-sur-mer, Vaux-sur-Aure, Vierville sur mer, et les déchets OMR, sélectif et déchets verts sur Bayeux hyper centre.

Par conséquent, le montant total annuel à prévoir en prestation pour la collecte en porte à porte est de **1 145 413€** soit une évolution de 2.5%.

COLLECTE DES DECHETS EN POINTS APPORT VOLONTAIRE

Tout comme la prestation en porte à porte, le marché de collecte des déchets en points d'apport volontaire a été relancé sur 2024. Les prix sont à la hausse, il faut donc en prendre compte sur 2025 soit un montant de **335 000€**.

✚ L'ACQUISITION DE SACS

La mise en place de sacs prépayés dans le centre-ville historique est à prévoir. Il faut envisager une enveloppe de **10 000€**.

✚ L'ENTRETIEN ET MATERIEL ROULANT

Le budget de l'atelier mécanique se maintient à **250 000 €**

✚ LE CARBURANT et LE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A LA MUTUALISATION

Depuis 2020, nous sommes chargés de la station de carburant commune aux 2 entités (SEROc et COLLECTEA). Nous effectuons donc les commandes en gazole, GNR et adblue. Pour 2025, au vu du montant au litre qui évolue sans cesse, il faut prévoir un montant de **560 000 €** en sachant que **210 000 €** nous seront remboursés par le SEROC.

Pour les frais concernant l'électricité, la consommation en eau, la maintenance ascenseur, extincteurs, télésurveillance, VMC et climatisation, machine à affranchir, portes sectionnelles, la prestation ménage bureaux, le poste d'accueil, c'est le SEROC qui est le coordonnateur des marchés. Par conséquent, nous devons budgétiser **62 000 €** pour rembourser au SEROC les frais énumérés.

✚ LES ASSURANCES

Le marché assurances se maintient avec une légère hausse, il faut donc prévoir à l'article 6161 un montant annuel de **124 000€ TTC**.

✚ LA COMMUNICATION

Nous devons prévoir une enveloppe de l'ordre de **70 000€** pour la communication afin de poursuivre l'information auprès de nos usagers et professionnels sur la TEOMi

✚ LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Cet article reprend principalement le déplacement de colonnes (4 000 €), la prestation ménage (24 000€), l'entretien des espaces verts, la destruction et valorisation de colonnes/bacs. Il faut donc prévoir un montant de **30 000 €**.

Enfin, les autres charges courantes connaîtront une hausse significative en raison de :

✚ LA PARTICIPATION DU SEROC

La participation du SEROC devra être revalorisée à hauteur de **20.3%** soit un montant à prévoir de **5 901 484€** soit 1 012 577.60 € en plus. A cela, il faut ajouter la gestion du passif soit **20 000€**

Ainsi, notre budget 2025 pourrait évoluer autour des 5% pour les dépenses de fonctionnement.

SECTION INVESTISSEMENT

chapitre /articles	désignation	BUDGETISE EN 2024	RAR 2024	MONTANT DOB TTC
16	EMPRUNT	66 902.06 €		14 000.00 €
1641	emprunt	66 902.06 €		14 000.00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 800.00 €		71 954.69 €
13911	subventions investissement ADEME			24 754.69 €
13913	subventions investissement CITEO			47 200.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 051 780.00 €	428 829.36 €	25 000.00 €
2031	frais d'études étude technique ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS	181 980.00 €	84 909.36 €	
2031	frais d'études enquête de dotation VIACOL	814 800.00 €	292 320.00 €	
2051	logiciels (logiciel planification + serveur commun SEROC)	55 000.00 €	51 600.00 €	25 000.00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2041481	subventions d'équipement versée aux communes (colonnes enterrées)	8 000.00 €		0.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 096 267.82 €	935 047.06 €	876 000.00 €
2128	autres agencements (cloture)			6 500.00 €
21311	constructions bâtiment administratif (aménagement vestiaires femme, douches hommes)			15 000.00 €
215731	matériel roulant (2 BOM + ethylotests anti-démarrage sur VL + équipement RFID benne ROSSI)	949 441.00 €	894 967.73 €	576 000.00 €
215731	matériel roulant destiné entretien des colonnes et mvt de matériels			0.00 €
215738	matériels de pré collectes (colonnes aériennes OMR, SELELCTIF et VERRE)			150 000.00 €
215738	bacs pré collecte TI	1 972 097.80 €	14 868.00 €	
21578	réassort matériels de pré collecte BACS PROFESSIONNELS			100 000.00 €
2158	outillage	15 771.60 €		5 000.00 €
21828	matériel de transport (véhicule utilitaire ...)	30 000.00 €		0.00 €
21838	matériel de bureau et informatique (matériel embarquée pour la benne ROSSI, écrans supplémentaires)	85 000.00 €	13 543.20 €	11 500.00 €
21848	mobiliier (vestiaires linge propre, aménagement accueil, séparation bureau, autres)	5 000.00 €		12 000.00 €
2188	divers (écran android salle de réunion)	38 957.42 €	11 668.13 €	0.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	219 600.03 €	105 600.03 €	0.00 €
2313	constructions	219 600.03 €	69 600.03 €	0.00 €
2314	travaux sur sol d'outri	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT		4 472 349.91 €	1 469 476.45 €	986 954.69 €
				2 456 431.14 €

chapitre /articles	désignation	BUDGETISE EN 2024	RAR 2024	MONTANT DOB TTC	
001	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	431 437.31 €		626 618.14 €	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	599 539.94 €		150 074.00 €	
10222	FCTVA	170 228.00 €		150 074.00 €	
1068	excedent de fonctionnement	429 311.94 €			
13	SUBVENTIONS	1 279 189.28 €	785 013.00 €	200 000.00 €	
1313	subventions ADEME	901 172.00 €	485 096.00 €		
1313	subventions CITEO	375 000.00 €	299 917.00 €	200 000.00 €	
1316	autres	3 017.28 €			
040	AMORTISSEMENTS	978 000.00 €		807 024.00 €	
	AMORTISSEMENTS linéaire	800 000.00 €		767 024.00 €	
	AMORTISSEMENTS prorata temporis estimatif	178 000.00 €		40 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT		3 288 166.53 €	785 013.00 €	1 783 716.14 €	2 568 729.14 €

SECTION FONCTIONNEMENT

chapitre /articles	désignation	BUDGETISE EN 2024	MONTANT DOB TTC	EVOLUTION EN %
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	3 176 040.00 €	2 837 320.00	-11%
60622	carburant	560 000.00 €	560 000.00	0%
611	Prestations de services (collecte PAP et AV)	1 528 140.00 €	1 530 000.00	0%
60632	fourniture de petit équipements (sacs, pièces détachées)	171 400.00 €	32 000.00	-81%
60636	vêtement de travail (gants, chaussures, vêtements de pluie)	50 000.00 €	45 000.00	-10%
61351	location d'1 camion pour lavage colonnes sur 4 mois + location bungalow vestiaires	68 000.00 €	13 920.00	-80%
6132	location bâtiment pour stockage	85 500.00 €	0.00	-
6156	maintenance (photocopieurs, vérification périodique, pack magnus, sauvegarde, maintenance badges colonnes, site, RFID, modules complémentaires)	24 000.00 €	46 500.00	94%
61551	réparation matériel roulant	250 000.00 €	250 000.00	0%
6161	assurances	121 500.00 €	124 000.00	2%
6184	organisme de formations	17 000.00 €	10 000.00	-41%
6236	autocollants + publicité marchés	17 000.00 €	4 000.00	-76%
6238	plan de communication	104 500.00 €	70 000.00	-33%
6262	frais de télécommunications	9 500.00 €	10 000.00	5%
62878	remboursement de frais à d'autres organismes (dépenses mutualisées SEROC)	60 000.00 €	62 000.00	3%
6288	déplacement colonnes, ménage, divers (fourniture entretien entretien bâtiments, fourniture adm, fêtes et cérémonies, missions et affranchissement)	30 000.00 € 79 500.00 €	30 000.00 49 900.00	0% -37%
012	CHARGE DU PERSONNEL	2 596 500.00 €	2 726 325.00	5%
65	AUTRES CHARGES COURANTES	4 960 448.03 €	5 966 684.00	20%
65311/ 65313	indemnités élus	35 000.00 €	35 700.00	2%
65568	participation au SEROC	4 910 448.03 €	5 921 484.00	21%
65811	redevances pour licences informatique (gesbac + licences microsoft)	15 000.00 €	9 500.00	-37%
66	CHARGES FINANCIERES (intérêts d'emprunt)	500.00 €	300.00 €	-40%
68	AMORTISSEMENT	978 000.00 €	807 024.00 €	-17%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 711 488.03 €	12 337 653.00 €	5%

chapitre /articles	désignation	BUDGETISE EN 2024	MONTANT DOB TTC
002	SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (sous réserve en attente données de la trésorerie)	1 879 436.79 €	2 300 000.00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	76 000.00 €	65 000.00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	607 720.00 €	556 500.00 €
70611	redevance campings		100 000.00 €
70613	redevance gros producteurs		250 000.00 €
70688	location de colonnes		6 500.00 €
70878	remboursement SEROC part carburant		200 000.00 €
74	PARTICIPATIONS	10 880 537.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 564 257.00 €	2 921 500.00 €